

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

La réunion a débuté le 14 avril 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MATHIS William.

Membres présents :

Monsieur BOUSIGUES Fabien
Madame CHOSEROT Magali
Monsieur FREMINET Eric
Monsieur GANAYE Julian
Monsieur GENTIS Adrien
Madame JACQUOT Christine
Madame KICINSKI Catherine
Monsieur LALEVEE Christophe
Madame MARCHAL Lucette
Monsieur MATHIS William
Monsieur PETIT Bruno
Madame RICHARD Anne-Marie
Monsieur SCHULZ Didier
Monsieur WAGNER Bruno

Membres absents représentés :

Monsieur COLNAT Gérard Pouvoir donné à M MATHIS William
Madame MAILLARBAUX Patricia Pouvoir donné à Mme KICINSKI Catherine
Madame RIBERA Olivia Pouvoir donné à Mme CHOSEROT Magali

Membres absents :

Monsieur DIAS FERRAZ Fernando
Secrétaire de séance : Madame MARCHAL Lucette
Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

20230201 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 février 2023
- Approbation du Compte financier unique (CFU) 2022
20230202 - Affectation de résultats
20230203 - Vote de taux de fiscalité locale 2023
20230204 - Règlement budgétaire et financier
20230205 - Budgets primitifs 2023 - Budget Forêt - Budget Eau DSP
20230206 - Budgets primitifs 2023 - Budget Général
20230207 - Programme forestier 2023
20230208 - Caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623 "publicités, publications, relations publiques
20230209 - Participation syndicale budgétaire
20230210 - Demandes de Subvention pour les différentes opérations d'équipement
20230211 - Changement de nom du stade municipal
- Questions diverses

20230201 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 février 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2023
Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à la majorité.

16 voix pour

1 voix contre

- Approbation du Compte financier unique (CFU) 2022

Le vote de l'approbation du Compte Financier Unique est transmis au prochain Conseil Municipal.

20230202 - Affectation de résultats

Le Conseil Municipal constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022, les restes à réaliser et le besoin d'approvisionnement de la section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 1 998 088.05 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 260 291.05 €
- Des restes à réaliser pour 781 715.92 € en dépenses et 181 556.60 € en recettes
- Approvisionnement de la section d'investissement de 25 000.00 € (1068)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Article 002 « Résultat reporté de fonctionnement » pour 1 633 219.78 €
- Article 001 « Résultat reporté d'investissement » pour 260 291.05 €
- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 364 868.27 €

BUDGET FORET

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que l'exercice 2022 se clôture avec :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 162 685.31 €
- Un résultat d'investissement de 0.00 €
- Des restes à réaliser pour 5 298.00 € en dépenses

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Article 002 « Résultat reporté de fonctionnement » pour 157 387.31 €
- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 5 298.00 €

17 voix pour

20230203 - Vote de taux de fiscalité locale 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Les taux pour l'année 2023 se déclinent comme suit :

- Taux communal de la TFPB : 35.09%
- Taux communal de la TFPNB : 15.94%
- Taxe d'habitation : 16.89%

17 voix pour

20230204 - Règlement budgétaire et financier

Le conseil Municipal vote le règlement budgétaire et financier pour la durée de la mandature.

Le règlement mentionne :

- Le champ d'application des amortissements
- Les subventions d'équipement versées
- Le calcul des amortissements
- Les provisions pour risque sur les actifs circulants
- La Fongibilité des crédits
- La Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées

17 voix pour

20230205 - Budgets primitifs 2023 - Budget Forêt - Budget Eau DSP

BUDGET FORET

Section Fonctionnement

Dépenses : 189 017.31 €

Recettes : 189 017.31 €

Section Investissement

Dépenses : 165 915.31 €

Recettes : 165 915.31 €

BUDGET EAU DSP

Section Fonctionnement

Dépenses : 98 500.00 €

Recettes : 98 500.00 €

17 voix pour

Procès-verbal du 14 avril 2023

20230206 - Budgets primitifs 2023 - Budget Général

BUDGET GENERAL

Section Fonctionnement

Dépenses : 3 141 597.40 €

Recettes : 3 141 597.40 €

Section Investissement

Dépenses : 3 074 263.24 €

Recettes : 3 074 263.24 €

16 voix pour

1 abstention

20230207 - Programme forestier 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix le programme de travaux et sans modification.

17 voix pour

20230208 - Caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623 "publicités, publications, relations publiques"

Le Conseil Municipal décide de considérer l'affectation des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget général et au budget forêt.

17 voix pour

20230209 - Participation syndicale budgétaire

Le Conseil Municipal vote la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges

17 voix pour

20230210 - Demandes de Subvention pour les différentes opérations d'équipement

Diverses opérations d'équipement sont prévues sur le Budget Primitif 2023 de la Commune. Il convient de délibérer pour autoriser le maire à solliciter les subventions possibles pour la réalisation des opérations suivantes :

- Programme aménagement rue des Jumeaux
- Programme programmation photovoltaïque
- Programme désamiantage toiture technique
- Programme Extérieur Mairie Salle des fêtes
- Programme Aménagement entrée Saint Michel
- Programme Travaux terrain entraînement foot
- Programme Trottoir Les Feignes
- Programme Programmation LED

17 voix pour

20230211 - Changement de nom du stade municipal

Le nom du stade sera à présent nommé STADE FRANCOIS BARBARO.

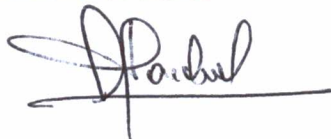
17 voix pour

Questions diverses

Informations diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h30.

Madame MARCHAL Lucette
Secrétaire de séance



Monsieur MATHIS William,
Maire

